



Avis d'Appel d'Offres National Simplifié de fournitures

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, lance au nom et pour le compte de l'Agence le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue de l'extension du système de vidéo surveillance au niveau de l'aéroport international de Nouakchott oumtounsy, tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n° 3), du dossier.

1. Les fournisseurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS et en la déposant sous plis fermé en deux exemplaires (un original et une copie), au siège de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, au plus tard le lundi 22 octobre 2018.
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée, doit porter exclusivement les mentions suivantes: « Mr le Président de la Commission Interne des Marchés de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, l'extension du système de vidéo surveillance au niveau de l'aéroport international de Nouakchott oumtounsy, à rouvrir qu'en séance de la Commission».
3. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission le lundi 22 octobre 2018 à 12h00 heure locale à la salle de réunion du siège de l'Agence, située à l'Ilot C016. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
4. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le 16/10/2018.
5. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci après :
 - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
 - ii. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires,
 - iii. Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante par la Commission.
6. La Commission,
 - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disante par rapport aux autres concurrents.
 - ii. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.

Le Directeur Général

Mohamed Mahmoud BOUASSRIYA